



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2018

DÉLIBÉRATION N° CA/R/2018-014  
PORTANT ADOPTION DU BUDGET RECTIFICATIF N° 1 DE L'EXERCICE 2018

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 331-1 et suivants et R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41,
- Vu le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de la Réunion,
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (NOR:EFIXI205948D), notamment les articles 175 à 185,
- Vu la délibération CA-2017-028 portant adoption du budget initial de l'exercice 2018,
- Vu le tableau budgétaire N°1 du BR1 de l'exercice 2018,
- Vu le courrier du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire en date du 31-01-2018, diminuant le schéma d'emploi d'un ETP,
- Vu l'avis du contrôleur Budgétaire Régional

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE

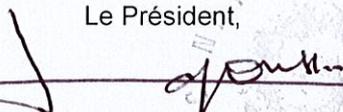
**Article 1 :** Le conseil d'administration vote les autorisations d'emplois suivants :

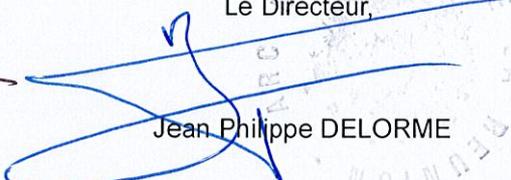
Sous plafond : des autorisations d'emplois à 81,5 ETP et 82,8 ETPT

Hors plafond : des autorisations d'emplois à 12 ETP et 10,65 ETPT

**Article 2 :** Le Directeur de l'établissement public est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de La Réunion et qui fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adoptée à la Plaine-des-Palmiste, le 28 Juin 2018

Le Président,  
  
 Daniel GONTHIER

Le Directeur,  
  
 Jean Philippe DELORME

Diffusion et publication  
Recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion  
Affichage siège et secteurs (2 mois)

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION  
12 JUL. 2018  
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Date de publication :	13 JUL. 2018
Date d'affichage :	13 JUL. 2018
Date de retrait :	





## Conseil d'Administration séance du 28 juin 2018

**Rapport n° DIR-2018-013**

**Objet : NOTE RELATIVE AU BUDGET RECTIFICATIF N°1 DE L'EXERCICE 2018**

La présente note a pour objet de présenter les modifications apportées au budget de l'exercice 2017, rendues nécessaires pour :

- modifier les autorisations d'emplois sous plafond ;
- projets nouveaux, ayant un impact sur les emplois et sur les crédits budgétaires.

\* Autorisations d'emplois :

Le ministère de tutelle a confirmé dans son courrier de notification du 31 janvier 2018, la contraction des moyens des opérateurs sur les 5 prochaines années.

Dans cette logique et dès 2018, le Parc national de la Réunion voit son schéma d'emploi diminuer d'un ETP au 31-12-2018.

Lors de l'examen du budget initial en novembre 2017, le Conseil d'Administration a voté les autorisations d'emplois suivantes :

- > sous plafond à 82,5 ETP et 82,8 ETPT ;
- > hors plafond à 12 ETP et 10,65 ETPT.

**Le Conseil d'Administration est donc amené à délibérer sur un plafond d'emploi sous plafond de 81,5 ETP.**

### **Pour information du Conseil d'Administration**

\* Présentation de nouveaux projets, validés et en cours de réalisation :

Il est présenté au Conseil d'Administration les projets suivants :

- **AFB Biodiversité** : programme de soutien en faveur de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, dans l'ensemble des Outre-mer. Le Parc national de La Réunion se mobilise aux côtés de l'AFB pour assurer le déploiement local de ce programme, en vue de soutenir et de renforcer les acteurs et réseaux d'acteurs réunionnais mobilisés en faveur de la biodiversité.

L'appel à projets s'articule autour des cinq objectifs suivants :

- 1/ Maintenir ou restaurer le bon état des milieux naturels et des fonctionnalités écologiques
- 2/ Conserver les espèces, de faune et de flore sauvages prioritaires pour l'action publique, et leurs habitats
- 3/ Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité à toutes ses échelles
- 4/ Contribuer à la connaissance partagée et à l'éducation de la nature
- 5/ Renforcer les capacités des gestionnaires d'espaces naturels

*Coût total financé 115 000,00 € TTC*

- **Élevage à Mafate** : projet de diagnostic des ressources fourragères et de valorisation locale de la viande à Mafate. En prévision du travail à réaliser dans le cadre du Schéma d'Aménagement des Îlets à Mafate, dans un contexte de pénurie foncière il convient d'évaluer la pertinence du développement d'une agriculture mieux intégrée dans l'économie des îlets. L'élevage fait partie du paysage Mafatais et est source potentielle de fertilisation pour les cultures, les viandes produites sont de qualité et démontrent de faibles coûts énergétiques.

Une étude plus approfondie est donc nécessaire afin d'identifier précisément les perspectives de consolidation de l'élevage à Mafate et les conditions de son adaptation aux contraintes foncières, techniques, environnementales et réglementaires.

Coût total financé 36 866,36 € HT

Ces deux projets n'ont pas d'impact sur les autorisations d'emplois. Les crédits budgétaires nécessaires pour mener à bien ces projets font l'objet de virements internes de crédits, en réaffectation de crédits ouverts au budget initial qui ne seront pas mobilisés. Pour la partie recettes, les recettes budgétaires ayant un caractère évaluatif, les recettes induites par ces nouveaux projets seront intégrées lors d'un prochain budget rectificatif.

\* Présentation de nouveaux projets en cours d'instruction, ayant un impact sur les emplois et sur les crédits budgétaires :

- Atelier de mise en découverte de patrimoines
- Schéma d'aménagement des îlets de Mafate
- Animation territoriale (coordonnateur Mafate)
- Étude d'identité visuelle en partenariat avec le SGH (déclinaison SIVE pour les Portes de Parcs)
- Mission d'information sur les aléas, risques et mouvement de terrain à Mafate
- PNA Pétrels

Les projets ci-dessus sont en cours d'instruction. Ils ont été déposés auprès des guichets compétents en 2018 et font appel à des fonds externes (de type FEADER, FEDER, CPER).

Pour ce qui est de l'intégration budgétaire de ces projets (augmentation des autorisations d'emplois hors plafond, ouverture de crédits budgétaires), il sera procédé à des ajustements soit à l'occasion d'un prochain Conseil d'Administration, soit par le biais d'un Budget Rectificatif d'Urgence. Le Président du Conseil d'Administration, lors de la séance du BCA du 07 juin exprime son souhait de simplification et sa préférence pour la procédure d'urgence, en toute transparence et en lien avec le Contrôleur Budgétaire Régional et la tutelle.

**Dans tous les cas afin d'optimiser l'exécution budgétaire 2018, l'établissement fait le choix de n'ouvrir que les compléments de crédits nécessaires pour chacune des natures de dépenses, en tenant compte des crédits budgétaires qui ne seront pas programmés en cours d'exercice.**

**BUDGET RECTIFICATIF N°1 – 2018 PNRUN – TABLEAU 1**  
Autorisations d'emplois

**POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT**

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	81,5	12	93,5
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en EPT	82,8	10,65	93,45

NB : Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi M3 statut du programme.

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Tableau détaillé des emplois

	PLAFOND ORGANISME						TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME		
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISES PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI			ETPT	ETP	masse salariale
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale			
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 1 + 2 + 3 )</b>	<b>82,8</b>	<b>81,5</b>	<b>5073170</b>	<b>10,65</b>	<b>12</b>	<b>451830</b>	<b>70,82</b>	<b>71,5</b>	<b>3202650</b>
<b>1 - TITULAIRES</b>	<b>22,82</b>	<b>23</b>	<b>1559400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20,82</b>	<b>21</b>	<b>1457400</b>
* Titulaires Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion, dont CAD, déconcentrés dans l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Titulaires organisme (corps propres)	22,82	23	1559400	0	0	0	20,82	21	1457400
- en fonction dans l'organisme :	20,82	21	1457400	0	0	0	20,82	21	1457400
Titulaires Etat détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	20,82	21	1457400	0	0	0	20,82	21	1457400
- en fonction dans une autre personne morale :	2	2	102000	0	0	0			
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	2	2	102000	0	0	0			
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes remboursées	0	0	0	0	0	0			
<b>2 - NON TITULAIRES</b>	<b>59,98</b>	<b>58,5</b>	<b>3513770</b>	<b>7,85</b>	<b>9</b>	<b>401830</b>	<b>47,2</b>	<b>47,5</b>	<b>1695280</b>
* Non titulaires de droit public	59,98	58,5	3513770	7,85	9	401830	47,2	47,5	1695280
- en fonction dans l'organisme :	59,16	57,5	3426620	7,85	9	401830	47,2	47,5	1695280
Contractuels sous statut :	39,35	38,5	1293450	0	0	0	39,35	38,5	1293450
§CDI	24,45	24,5	846450	0	0	0	24,45	24,5	846450
§CDD	14,9	14	447000	0	0	0	14,9	14	447000
Contractuels hors statut :	0	0	0	7,85	9	401830	7,85	9	401830
§CDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
§CDD	0	0	0	7,85	9	401830	7,85	9	401830
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	19,8	19	2133170	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0,83	1	87150	0	0	0			
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0,83	1	87150	0	0	0			
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0			
* Non titulaires de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans l'organisme :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
§CDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
§CDD	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale	0	0	0	0	0	0			
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0			
Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0			
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>				<b>2,8</b>	<b>3</b>	<b>50000</b>	<b>2,8</b>	<b>3</b>	<b>50000</b>
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 4 + 5 )</b>							<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT</b>							<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
* Titulaires de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
* Contractuels de l'Etat mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
<b>5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES</b>							<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	0
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur							0	0	0
<b>6 - AUTRES ELEMENTS DE MASSE SALARIALE</b>									<b>75000</b>
Autres rémunérations : allocation de retour à l'emploi, vacances						60000			60000
Action sociale et œuvres sociales (compte comptable 647)			15000			0			15000
Allocations retraites à la charge de l'établissement						0			0

Suppression d'un poste fin décembre 2018